



HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET VIE AU TRAVAIL

numéro #53 NOVEMBRE 2011

INFO

Le 24 juin : un CHSM tragique

Le Comité Hygiène et Sécurité Ministériel du 24 juin 2011 a été le théâtre d'un événement extrêmement grave : la tentative de suicide d'un camarade de la délégation syndicale FO. L'intervention immédiate des médecins de prévention a permis au camarade d'éviter le pire.

Pour notre part, très choqués par les événements, nous sommes restés sur place auprès de la délégation FO en attendant l'arrivée des pompiers et son transfert vers un hôpital parisien. Les travaux du CHSM ont été arrêtés à notre demande malgré les tergiversations de l'administration ! les conditions n'étaient plus réunies pour travailler sereinement.

Préalablement, avant d'ouvrir les débats, Mme Féjoz, secrétaire général adjoint des ministères économique et financier, avait lu une communication des ministres (cf. infra) faisant suite à une série de suicides de la part de collègues de différentes directions des ministères économiques et financiers dans les locaux des directions ou de l'administration centrale. Les ministres s'engageaient alors à ce que tous les moyens soient examinés pour la mise en œuvre d'un plan de prévention en matière de risques psycho-sociaux.

Après la lecture des déclarations liminaires des représentants des organisations syndicales (vous trouverez celle de la CGT dans ce dossier), les premiers échanges entre l'administration et les délégations syndicales montraient le refus de l'administration de s'attaquer aux véritables causes de la souffrance au travail : suppressions d'effectifs, de missions et restructurations incessantes de nos administrations.

C'est au cours de ces échanges qu'est intervenu le geste de notre camarade de FO.

Compte-tenu des événements, les fédérations syndicales des Finances ont alors demandé une audience aux ministres. Celle-ci a eu lieu le 11 juillet dernier (cf. déclaration liminaire des fédérations syndicales des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT, et compte-rendu de l'audience).

Mme Pécresse a opposé une fin de non-recevoir aux revendications communes des organisations syndicales des finances, y compris la réalisation d'un bilan contradictoire des réformes (baisse des effectifs, RGPP, RGPO, REATE, Fusion DGFIP, etc.).

Un CTPM consacré aux conditions de travail présidé par les ministres a eu lieu le 3 octobre

dernier. Il a été l'occasion pour la délégation de la fédération des Finances CGT de proposer et de développer des axes politiques forts s'appuyant sur des propositions concrètes afin de changer résolument les conditions de vie au et en dehors du travail.

Outre la déclaration liminaire prononcée par la délégation CHSM de la fédération des Finances CGT, la communication des ministres, vous trouverez dans

SOMMAIRE :

- CHSM du 24 juin
- CHSM du 11 juillet
- CTPM du 3 octobre sur les conditions de travail
- Rapport annuel de la médecine de prévention
- Rapport d'activité de l'inspection d'hygiène et sécurité
- Législation parue en 2010

CONTACTS

Fédération : finances@cgt.fr
Tél : 01.48.18.82.21
Stéphane ROUZIER
srouziercgt@gmail.com
Tél : 01.48.18.82.21

SITE INTERNET

www.finances.cgt.fr

ce dossier les documents suivants : une présentation des rapports de la médecine de prévention 2010 et de l'inspection Hygiène et Sécurité 2010, la déclaration liminaire des fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT lors de l'audience du 11 juillet 2011, le compte-rendu interfédéral de cette audience, la déclaration liminaire des fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT lors du CTPM du 3 octobre 2011 et le compte-rendu interfédéral de ce CTPM ainsi qu'un document listant les différents textes législatifs et réglementaires intéressant l'Hygiène et Sécurité.

DÉLÉGATION

- Stéphane ROUZIER (DGCCRF)
- Francis JUDAS (INSEE)
- Annick TALARD (DGFIP)
- Thierry LE-GOAZIOU (DGFIP)

Communication des ministres au CHSM du 24 juin 2011

Mesdames et Messieurs les représentants des personnels,

les prévenir dans toute la mesure du possible.

Il n'est pas habituel que nous intervenions dans les débats du comité d'hygiène et de sécurité ministériel mais des événements récents nous paraissent devoir le justifier.

En effet, comme vous en avez été informés par le secrétariat général et les directions concernées, trois suicides se sont produits très récemment dans les locaux de nos ministères.

Ce sont des événements dont nous mesurons toute la gravité. En tout premier lieu, nous voulons faire part de notre soutien aux proches des victimes et à leurs collègues, qui ont été témoins de ces scènes ou qui connaissaient bien les agents décédés.

Des médecins de prévention et des assistantes de service social sont immédiatement intervenus et ont mis en place les dispositifs d'accompagnement appropriés. Plus largement, nous voudrions vous dire ici que nous sommes, comme vous, très préoccupés par ces drames.

Même si le lien avec l'activité professionnelle n'est pas avéré dans ces événements récents, nous souhaitons qu'une enquête soit diligentée par les comités d'hygiène et sécurité compétents afin de tirer tous les enseignements de ces situations et de

Au-delà de ces situations, nous considérons que l'activité professionnelle doit être, pour tous les agents, un moyen d'épanouissement personnel. Nous connaissons et nous apprécions chaque jour, le professionnalisme des personnels de nos ministères. Leurs employeurs, les directions, le secrétariat général et nous-même, nous devons leur garantir les meilleures conditions de santé et de sécurité au travail.

C'est pourquoi, s'agissant plus particulièrement des risques psychosociaux, nous demandons au secrétaire général, en liaison avec les directions générales et en concertation avec les représentants des personnels, d'accélérer la préparation d'un plan pluriannuel sur la santé et la sécurité au travail au sein des ministères économique et financier, dans le cadre de l'accord signé le 20 novembre 2009.

La concertation doit pouvoir explorer toutes les voies permettant la mise en place d'une réelle politique de prévention dans ce domaine. Tous les moyens pourront être examinés. Nous savons pouvoir compter sur votre esprit de responsabilité et votre engagement en faveur de tous les agents. Nous souhaitons que sa mise en place intervienne en janvier 2012 au plus tard.

Nous vous remercions.

Déclaration liminaire de la CGT

Madame la Présidente,

Vous prenez vos fonctions dans un contexte de santé et de sécurité au travail particulièrement difficile pour les agents. Les conséquences des multiples réformes en œuvre depuis une dizaine d'années, leur accélération et leur brutalité qu'il s'agisse de la RGPP, de la RGPO, de la fusion de la DGFIP, des baisses d'effectifs dramatiques et des moyens financiers se retrouvent dans les rapports de l'inspection Hygiène et Sécurité et de la médecine de prévention.

En conséquence, vous comprendrez que la fédération des Finances CGT continue à revendiquer l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, la reconnaissance en terme salarial du travail effectué et la définition de plans plurianuels de recrutement et de requalification des emplois et s'emploie à construire le rapport de force nécessaire pour que les personnels obtiennent satisfaction.

Pour la fédération des Finances CGT, plusieurs administrations nationales publiques de l'État constitutives de Bercy sont aujourd'hui confrontées à un seuil critique s'agissant de l'emploi. L'urgence doit donc être décrétée pour garantir la pérennité même de ces administrations, assurer dans toutes les administrations l'exercice plein, entier et de proximité des missions de service public répondant aux besoins sociaux de nos citoyens.

Madame la Présidente,

Malheureusement, les événements récents ne sont pas isolés.

Vous le savez, en matière de Risques Psycho-sociaux, la CGT est particulièrement exigeante tant les enjeux pour les salariés sont vitaux.

A ce titre, le rapport de la médecine de prévention établit un constat alarmant. Le nombre de situations de souffrance exprimées par les agents est en forte augmentation : 1872 en 2008, 2 374 en 2010. Cela devrait faire taire les nombreuses résistances observées au sein des directions de nos administrations quant à la réalité de la souffrance au travail.

A ce titre, nous redisons ici que nous considérons comme un premier pas positif de nature à faire évoluer les mentalités l'instruction adressée aux Présidents de CHS d'opérer systématiquement à une enquête dès lors qu'un tentative de suicide ou un suicide a lieu sur le lieu de travail confirmés pas les ministres. Pourtant, nous savons bien qu'il reste beaucoup de travail à effectuer.

Sans être exhaustif, nous vous formulons dès à présent une série de propositions. Outre la satisfaction de nos revendications que nous venons d'exprimer, nous sommes favorable, en premier lieu, à la mise en place de la participation directe des personnels tant sur l'appréciation critique du travail réalisé que sur des propositions d'amélioration aux moyens de lieux de paroles collectifs comme le prévoit le code de travail. Ensuite, nous vous demandons de mettre en œuvre très rapidement l'expertise décidée par le CTPM en fin d'année 2010 portant sur l'évaluation/notation

et enfin de décider ensemble de financer une expertise portant sur l'organisation du travail au sein des ministères économiques et financiers.

Par ailleurs, pour conclure sur ce sujet, nous vous demandons de mettre en œuvre les coordinations nécessaires entre les réseaux d'assistance sociale et d'hygiène et sécurité afin de progresser encore dans la prévention des RPS. Les travaux du GT CNAS/CHSM du 17 mai ont permis de dégager des pistes de travail intéressantes. Il s'agit d'enrichir, vous l'avez compris, la pluridisciplinarité mise en œuvre au sein de nos ministères. Contribuant à la fragilisation de la santé physique et mentale des personnels, la dégradation des conditions de travail observée est inacceptable. Les constatations effectuées par les inspectrices et inspecteurs Hygiène & Sécurité sont à ce titre édifiante : + 25 % de constatations de 2005 à 2010. Les différentes descriptions des situations examinée figurant dans le rapport s'analysent par les baisses de budget de fonctionnement qui deviennent insupportables et par la surcharge continue en terme de quantité de travail par rapport aux effectifs disponibles des collectifs de travail.

Les Risques Psycho-Sociaux, les mauvaises conditions de travail, y compris des matériels inadaptés – nous en donneront des exemples au cours des débats – sont des facteurs reconnus favorisant l'apparition de Troubles Musculo-Squelettiques. Un premier bilan a pu être opéré par la médecine de prévention. Il est donc trop tôt

pour avoir une tendance précise. En revanche, la forte augmentation des affections rhumato- logiques nous alertent et il vous revient de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la santé de nos collègues des ministères, quelque soit leurs statuts.

Madame la Présidente,

L'ensemble des Organisations syndicales représentatives des ministères économiques et financiers ont appelé le mardi 7 juin à se rassembler d'abord en HTII dans les locaux de la Trésorerie Générale à Nantes et puis devant la préfecture de Loire-Atlantique pour répondre à l'appel des unions départementales. Plus d'une centaine de collègues ont répondu à cet appel et au total 250 personnes se sont réunies pour porter notamment les revendications suivantes :

- la transparence totale en matière d'exposition de l'amiante, le recensement de tous les bâtiments amiantés,
- l'accessibilité du Dossier Technique Amiante pour tous les occupants de ces sites, la mise en place immédiate d'une signalétique amiante réglementaire sur tous les matériaux contenant de l'amiante pour éviter les contaminations accidentelles,
- la mise en œuvre d'un suivi professionnel et post-profes-

sionnel des personnels exposés,

- de faire procéder à des études épidémiologiques pour les personnels des sites amiantés
- et l'alignement des droits des fonctionnaires sur ceux du privé. C'est à dire l'abolition de la règle inique appliquée pour les fonctionnaires de la preuve entre exposition et maladie est à la charge de l'agent, la Reconnaissance comme site amianté du site Tripode, le droit à retraite anticipée pour tous les fonctionnaires malades de l'amiante.

S'agissant des travaux que nous menons dans nos ministères sur ce sujet, nous vous demandons qu'on se réserve un temps de débat pour faire le point sur le programme de travail que M. Dominique Lamiot, Secrétaire Général de Bercy et les organisations syndicales se sont fixés le 5 avril dernier.

Nous avons pris acte des impulsions qui ont pu être données au cours de cette année et leur traduction, notamment en matière de signalétique, observée sur les lieux de travail par les Inspectrices et Inspecteurs Hygiène & Sécurité. Elles démontrent que dès lors que les membres des CHS sont informés, suffisamment formés, une part des objectifs de cette action de prévention peut être parfaitement comprise par

les personnels.

En matière de risque CMR (substances cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction), la Fédération des finances CGT vous a interpellé sur les risques de type radioactivité et gaz toxiques contenus dans les conteneurs. Vous le savez, nous vous demandons la mise en œuvre rapide de plans de préventions et de suivi permettant à l'État employeur d'assumer ses responsabilités concernant la santé de ses agents, dans ce cas particulier, des agents de la DGCCRF de la DGDDI. Nous attendons de votre part des premières réponses sur les mesures que vous comptez prendre.

Pour conclure, vous me permettrez de faire part à l'ensemble du personnel en charge de l'Hygiène & Sécurité notre appréciation positive sur la qualité des rapports et du travail effectué. Il nous a semblé que bon nombre des revendications des représentants du personnel et des décisions prises à l'issue des débats ayant lieu au sein de comité avait été largement prise en compte et de plus avaient été enrichis par leurs contributions et leurs pratiques de la part de l'ensemble du personnel.

Je vous remercie. ■

Audience ministérielle du 11 juillet 2011

Déclaration liminaire des fédérations syndicales des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT

Les personnels des ministères économiques et financiers et leurs représentants ont été particulièrement affectés par les tentatives de suicide et les suicides de nos collègues qui se sont produits ces dernières semaines. Malheureusement, ce ne sont pas des événements isolés.

Dans leurs derniers rapports, les Inspecteurs Hygiène et Sécurité et les Médecins de prévention décrivent tout à la fois une dégradation inquiétante des conditions de travail et une augmentation importante des affections psycho-pathologiques et rhumato-pathologiques. Nous savons que vous êtes informés de l'existence d'un processus sans précédent de souffrance au travail et de dégradation des conditions de travail à Bercy. C'est pourquoi les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT ont sollicité, dans l'urgence, la présente audience. Nous souhaitons vous entendre sur ce point.

Permettez-nous aussi de vous dire que cette situation s'inscrit dans un contexte de crise économique et sociale mondiale, européenne et nationale.

Pour les fédérations syndicales des Finances, les politiques de rigueur et d'austérité mises en œuvre tant au niveau européen que par le gouvernement fran-

çais consistent à faire payer cette crise par les salariés, les services publics et notamment la fonction publique. A ce titre, elles produisent des effets dévastateurs sur le monde du travail.

L'ensemble des agents des ministères économiques et financiers, quelque soit leur statut, subit depuis trop longtemps de multiples réformes régressives : RGPP, REATE, RGPO, baisses drastiques d'effectifs et de moyens sans que jamais un bilan soit opéré tant du point de vue de l'exercice des missions dévolues aux ministères que de leurs conditions d'exercice pour les personnels.

Pour les fédérations syndicales des Finances représentatives des personnels, toutes les administrations des finances sont confrontées à une baisse insupportable des effectifs. Plusieurs d'entre elles atteignent aujourd'hui un seuil critique s'agissant de l'emploi.

L'urgence doit donc être décrétée s'agissant de la politique de l'emploi à Bercy. Il s'agit aussi de garantir la pérennité même de ces dernières en assurant l'exercice plein, entier et de proximité des missions de service public répondant aux besoins sociaux de nos citoyens.

Nous vous demandons donc de procéder à un bilan contradictoire des réformes en cours relatif :

- aux finalités, contenus, conditions et modalités de mise en œuvre des missions,
- aux moyens dévolus aux ministères économiques et financiers dont la question clé de l'emploi,
- au Statut, aux droits et garanties collectives et individuelles des personnels.

Dans l'attente de la réalisation d'un tel bilan, nous vous demandons de prononcer :

- l'arrêt immédiat des plans pluriannuels de suppressions des emplois,
- la réaffirmation de l'absence de mobilité contrainte et forcée des personnels dans leurs dimensions géographique et professionnelle,
- la définition d'un plan pluriannuel de recrutement, de requalification des emplois et d'amélioration des rémunérations devant bénéficier à l'ensemble des personnels,
- la consolidation et la revalorisation nécessaire des moyens budgétaires alloués aux politiques ministérielles d'hygiène et de sécurité, d'action sociale, contrairement au projet de budget qui nous a été présenté à la baisse pour un montant de 5 millions d'euros.

Audience Ministérielle du 11 juillet 2011 : Les ministres persistent et signent !

Madame Valérie Pécresse, parlant au nom des deux Ministres de Bercy, a reçu ce jour les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO, CFDT.

Ensemble, les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO, CFDT ont réitéré les revendications des agents de Bercy s'agissant des missions, des moyens devant être alloués aux administrations dont la question clé de l'emploi, les droits et les garanties collectives des personnels.

Elles ont particulièrement insisté sur l'urgence des réponses à apporter s'agissant de la dégradation insupportable des conditions de vie au et hors du travail des agents des Finances (voir déclaration unitaire des fédéra-

tions syndicales ci-jointe).

S'inscrivant dans les logiques des politiques gouvernementales à l'œuvre, les Ministres ont confirmé la poursuite des réformes initiées à Bercy, y compris les plans pluriannuels de suppressions d'emplois.

Toutefois, accédant aux demandes de nos fédérations, les Ministres ont annoncé le maintien en 2012 du budget de l'action sociale, de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail et la convocation d'un Comité Technique Paritaire Ministériel à la rentrée.

Pour les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO, CFDT, les nouveaux Ministres de Bercy

refusent toujours d'apporter de réelles réponses aux revendications des agents des Finances, rejettant même l'élaboration d'un bilan contradictoire quant à l'impact des réformes et des suppressions d'emplois subies au sein de nos ministères.

Dans un tel contexte, les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO, CFDT appellent les agents des Finances à rester mobilisés sur leurs exigences revendicatives.

Suite à cette audience ministérielle, les fédérations ont d'ores et déjà acté le principe de se rencontrer pour préparer le CTPM de rentrée, présidé par les ministres, lors duquel elles exigeront que d'autres réponses soient apportées à leurs justes revendications. ■

CTPM du 3 octobre sur les conditions de travail

Déclaration unitaire des fédérations CGT-Solidaires-FO-CFDT

Madame la ministre, Monsieur le ministre,

Les Fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT tiennent avant tout à vous rappeler le contexte particulièrement difficile dans lequel ce CTPM se tient. Depuis plusieurs mois et encore tout récemment, nous avons à regretter des suicides, des tentatives de suicides et des agressions dont sont victimes les agents dans nos services. Nous vous avons alertés sur nos inquiétudes si l'administration ne prenait pas suffisamment conscience de l'ampleur du sujet et n'apportait pas les réponses qui s'imposent.

Dans leurs derniers rapports, les Inspecteurs Hygiène et Sécurité et les Médecins de prévention ont souligné la dégradation des conditions de travail dans leurs dimensions matérielle et psychique et une augmentation des pathologies psycho-pathologiques et rhumatologiques. Il en résulte dans les ministères économique et financier un processus sans précédent de souffrance au travail. Les fédérations des finances CGT, Solidaires, FO et CFDT dénoncent l'utilisation du contexte de crise économique et sociale mondiale, européenne et nationale comme prétexte à la mise en œuvre tant au niveau européen que par le gouvernement

français de politiques de rigueur et d'austérité afin de faire payer cette crise par les salariés, les services publics et la fonction publique. Tout cela produit des effets dévastateurs incontestables sur le monde du travail.

Les politiques menées dans le privé (réduction des coûts, management par la performance, individualisation, etc.) ont été transposées dans le secteur public et la Fonction Publique et provoquent les mêmes dégâts.

Les ministères de Bercy ont connu ces dernières années des bouleversements profonds du fait des suppressions massives d'emplois au nom de l'exemplarité (- 21 500 emplois entre 2006 et 2011 soit une perte de plus de 10% des effectifs en 5 ans) et d'une succession de réformes structurelles et organisationnelles qui se sont empilées les unes sur les autres.

Réorganisations, restructurations, éclatements de certaines directions, fusions d'autres, changements de périmètres, tout cela mené au pas de charge, sans véritable consultation, sans réflexion ni bilan contradictoire préalable et uniquement motivé par des considérations politiques, voilà ce que vivent au quotidien les agents des ministères depuis plusieurs années.

Ce mouvement s'est encore accéléré avec la mise en place de la RGPP et de sa déclinaison qu'est la Réate : création de la DREAL avec intégration de l'ex DRIRE, des DIRECCTE et des DDI avec scission de la DGCCRF, fusion de la DGI et de la DGCP, fermetures de bureaux et de brigades des douanes, comme aussi la mise en place de nouveaux process de travail tel le free flow, et le non remplacement de deux fonctionnaires sur trois....

Tous ces choix politiques ont impacté tout ou partie de l'organisation du travail, modifié brutalement les conditions dans lesquelles les personnels exercent leur activité pouvant aller jusqu'à la mobilité.

Ces bouleversements ont eu pour effet d'accentuer les pressions au travail, du fait notamment :

- de l'augmentation et de la complexification des tâches tout en étant de moins en moins nombreux pour les assurer,
- de l'absence d'une reconnaissance suffisante du rôle et des responsabilités de l'encadrement faute de formation réduits à une seule transcription des objectifs chiffrés sans capacités réelles d'animer des équipes, d'exercer son rôle de soutien technique,
- l'omniprésence de la culture de la performance et de résul-

tats : empilement d'indicateurs déconnectés de l'activité réelle des agents, hausse des objectifs... ■ d'applications informatiques nouvelles particulièrement inadaptées au travail des agents et souvent inopérantes, telle que CHORUS.

Tout cela a eu pour effet de déstabiliser les personnels qui ne perçoivent plus la finalité de leur travail, ni le sens de leur métier. Par ailleurs, l'intensification de la charge de travail rend tout simplement impossible le rendu d'un travail de bonne qualité et agrave les difficultés et le stress des agents.

Au final, toutes ces réformes ont dégradé tant la qualité des missions de service public, que les conditions de travail des personnels avec des conséquences sur leur santé.

Au sein des ministères nous avons d'ores et déjà identifié les causes et les responsabilités de ces situations : les rapports des médecins de prévention, des assistants de service social, des inspecteurs sécurité et santé au travail, des ergonomes le montrent suffisamment.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, vous devez reconnaître et admettre que ces politiques successives de restructurations des

services et de suppressions d'emplois ont eu un impact certain sur les conditions de travail et la santé des personnels, que le mal être, la souffrance exprimés par les agents ont un lien avec le travail et qu'il faut dorénavant appréhender ces questions dans leur dimension collective et non plus seulement individuelle.

Vous avez également la responsabilité d'agir. Cela est possible si vous ne voulez pas vous retrouver dans un proche avenir face à une situation analogue à celle d'Orange-France Télécom.

Lors du groupe de travail préparatoire à ce CTPM les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT vous ont fait connaître leur exigence d'établir un bilan contradictoire des réformes en cours et l'arrêt immédiat des plans pluriannuels de suppressions d'emplois.

Elles vous ont également demandé des décisions concrètes d'actions portant sur l'organisation du travail, les missions et les moyens, l'encadrement, la qualité du travail... ainsi que le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs préventeurs.

Ce que nous attendons de vous aujourd'hui, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, ce sont des engagements fermes

pour impulser dans les ministères et dans chacune des directions, une véritable politique de santé au travail et d'améliorations des conditions de vie au travail.

En cette période de préparation budgétaire, cela passe pour les fédérations des Finances CGT, Solidaires, FO et CFDT par :

- L'arrêt immédiat des plans pluriannuels de suppressions d'emplois,
- La réaffirmation de l'absence de mobilité contrainte et forcée des personnels dans leurs dimensions géographiques et professionnelle,
- La définition d'un plan pluriannuel de recrutement, de requalification des emplois et d'amélioration des rémunérations bénéficiant à l'ensemble des personnels,
- Le maintien d'une politique d'action sociale de haut niveau,
- La consolidation et le développement de l'ensemble du réseau Hygiène et Sécurité, la mise à disposition des moyens nécessaires à la prévention des risques professionnels en matière d'hygiène et sécurité et de conditions de travail des futurs CHSCT départementaux (y compris par la préservation de leurs caractères de proximité et d'interdirectionnalité), en garantissant voire en améliorant le niveau du budget hygiène et sécurité. ■

Communiqué unitaire CGT - SOLIDAIRES - FO - CFDT

Depuis plusieurs mois, les agents des ministères économique et financier payent un lourd tribut à la mise en œuvre des réformes régressives. Plus généralement,

une dégradation sans précédent des conditions de vie au travail frappe l'ensemble des personnels de « Bercy ». Suicides, tentatives de suicides, agressions et souf-

france au travail ne les ont pas épargnés.

À ce titre les fédérations syndicales des Finances ont obtenu la

tenue d'un CTPM « *conditions de vie au travail* » qui devait être présidé par les Ministres Mme Pécresse et M. Baroin. En séance, les fédérations ont donc porté un cahier revendicatif très exigeant s'appuyant notamment sur :

- l'établissement d'urgence d'un bilan contradictoire des réformes en cours ;
- l'arrêt immédiat des plans pluriannuels de suppressions d'emplois ;
- la réaffirmation de l'absence de mobilité contrainte et forcée des personnels dans leurs dimensions géographiques et professionnelle ;
- la définition d'un plan pluriannuel de recrutement, de requalification des emplois et d'amélioration des rémunérations bénéficiant à l'ensemble des personnels ;
- le maintien d'une politique d'action sociale de haut niveau ;
- la consolidation et le développement de l'ensemble du réseau Hygiène et Sécurité, la mise à disposition des moyens nécessaires à la prévention des risques professionnels en matière d'hygiène et sécurité et de conditions de travail des futurs CHSCT départementaux (y compris par la préservation de leurs caractères de proximité et d'interdirectionnalité), en garantissant voire en améliorant le niveau du budget

hygiène et sécurité.

M. Baroin s'est fait excuser. Tout en reconnaissant que « *nul ne peut le contester, comme dans tout processus de changement, certaines réformes modifient l'organisation du travail, parfois profondément* », Mme Pécresse a apporté de bien modestes réponses en retour, dont certaines déjà actées par ailleurs (groupe de travail, CHSM..). Selon la ministre, « *les réformes doivent être accompagnées, expliquées et concertées* »...

Si les fédérations ont pris acte :

- de la consolidation en 2012 des moyens budgétaires alloués aux politiques ministérielles d'hygiène et de sécurité, d'action sociale ;
- de la création d'un correspondant « *qualité de vie au travail* » par direction ;
- de la création d'un 18e poste d'inspecteur hygiène et sécurité ;
- du recrutement d'un/une psychologue du travail ministériel ;
- de la mise en place au niveau ministériel et dans chaque direction générale d'un CT annuel dédié à la sécurité, la santé au travail et à l'organisation du travail ;
- de la création d'un CHS-CT spécial enquêteurs de l'Insee ;
- de la création de 40 réservations de berceaux supplémentaires en 2012 ;

■ de l'engagement de réservation de 180 logements par an jusqu'en 2014 ;

■ de la mise en place d'un prêt « *étudiant* », pour les parents ayant des enfants poursuivant des études supérieures.

Pour autant, elles constatent dans le même temps que rien ne change fondamentalement et que la Ministre justifie au nom de la rigueur budgétaire :

- les politiques pluriannuelles de suppression d'emplois (- 3232 en 2012) ;
- le gel de la valeur du point d'indice ;
- la réforme de l'État (REATE) ;
- la mise à mal de la dimension ministérielle du réseau hygiène et sécurité (une majorité de CHS CT locaux ne concernera qu'une seule direction).

Les fédérations ont refusé de manière unitaire, lors du CTPM de l'après midi, de débattre du projet de budget pour 2012, et ont par ailleurs voté contre le projet de cartographie des futurs CHS-CT.

Les fédérations CGT, Solidaires, FO, et CFDT invitent les agents de Bercy quel que soit leur statut à rester mobilisés pour qu'enfin des réponses concrètes soient apportées à leur légitime revendication d'amélioration de leurs conditions de vie au travail. ■

Rapport annuel national 2010 de la Médecine de prévention

Les chiffres-clés de l'activité de la médecine de prévention :

- **51 445 surveillances médicales** pour 145 000 agents ont été recensées par la coordination nationale de médecine de prévention (nota : la coordination nationale n'a pas eu forcément communication à temps des rapports d'activité des médecins et dans quelques départements, il n'y a pas de médecins de préventions), soit un taux d'environ 36 % (par comparaison, le plus bas depuis 10 ans a été atteint en 2001 : 31 %, et le plus haut en 2006 : 38 %).
- **2 775 propositions d'aménagements matériels & physiques**, 904 propositions d'aménagement des conditions de travail et 389 propositions d'affectations dans un autre poste ont été effectuées. **2 525 ont été acceptées (62 %)** et **2 312 ont été mises en œuvres**. Ces chiffres traduisent une amélioration de la prise en compte de ces propositions.
- **643 accidents de services** (dont 141 ont généré un arrêt de travail supérieur à 15 jours) et 420 accidents de trajets (dont 112 ont généré un arrêt de travail supérieur à 15 jours) ont été déclarés en 2010.
- **37 enquêtes liées à un accident de service et 13 enquêtes liées à un accident de trajet associant un médecin de prévention** ont été réalisées par les CHS compétents.
- **97 pathologies** ont été déclarées et instruites en 2010 (73 en 2009) dont 32 ont été déjà reconnues.

La souffrance au travail

La souffrance au travail ressentie par les agents s'est exprimée au cours de 2 374 surveillances médicales (1 872 en 2008). 27 agents des ministères économique et financier se sont suicidés en 2010 sans qu'un lien n'ait été établi avec le travail. Cette souffrance au travail s'accompagne d'un nombre prépondérant des affections psychopathologiques (2 335 en 2010 soit 43,94 % contre 38,39 % en 2009). Ces dernières peuvent être difficiles à soigner compte-tenu des observations tardives et des prises en charge laborieuses (fragilisation des agents, déni, prise en charge déficiente du collectif de travail).

Les principaux facteurs recensés par la médecine de prévention conduisant à la souffrance au travail sont les suivants :

- facteurs intrinsèques inhérents à la tâche,
- facteurs organisationnels liés au management,
- facteurs humains,
- facteurs ambients.

D'ores et déjà, les médecins de préventions utilisent une grille « *d'évaluation de la souffrance au travail DAST* » pour objectiver les constats.

Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

1 246 affections rhumatologiques ont été observées en 2010 (23,45 % des pathologies observées contre 21,05 %). Le Bilan 2009-2010 en matière de TMS (18 mois) portant sur l'analyse de 687 grilles d'évaluation « *dossiers d'approche du trouble musculo-*

squelettique » est le suivant :

- Rachis (dos, y compris la nuque et le cou) : 213,
- Membres supérieurs : 464,
- Membres inférieurs : 10

Les facteurs évoqués sont :

- Personnels (antécédents médicaux, conditions de vie)
- Organisationnels : 227
- Biomécanique : 99
- Psychosociaux : 29

Les substances cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR dont l'amiante)

Outre les agents ayant travaillé au Tripode (Nantes), aux hôtels des impôts du Mans et de la Flèche (Sarthe), 825 agents ont été exposé de manière intermédiaire à l'amiante (c'est à dire, sont intervenus sur des matériaux ou des appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante) et parmi eux 401 ont fait l'objet d'un suivi médical, 274 d'un suivi post-exposition et 37 d'un suivi post-professionnel.

Essentiellement, ce sont les personnels de surveillance de la DGDDI exposés lors des opération de fouilles de bateaux et de navires, les agents des services techniques automobiles et les mécaniciens au sol des douanes aéro-maritimes et aéroterrestres, les personnels et doctorants des écoles des mines et enfin, les personnels techniques des garages et des services en général, ainsi que les agents experts des CCV (ex-DRIRE). Les agents des laboratoires sont eux-aussi exposés à différents types de CMR compte-tenu de leur activité. ■

Le rapport d'activité 2010 de l'inspection Hygiène et Sécurité

Ce rapport très complet met en évidence une dégradation importante de conditions matérielles de travail des agents des ministères économique et financier, que ce soit en matière de sécurité, d'hygiène des lieux de travail, de condition d'hygiène de travail/éléments ergonomiques ou les aménagements spécifiques pour les personnes handicapées.

Pour la fédération des finances CGT, cette dégradation insupportable est à mettre au compte de la baisse constante des budgets de fonctionnement et par la surcharge continue en terme de quantité de travail par rapport aux effectifs disponibles des collectifs de travail.

Avant de développer plus avant, nous voulions dire que la fédération des finances CGT apprécie de manière très positive le fait que les Inspecteurs Hygiène et Sécurité comme l'ensemble des personnels en charge de l'Hygiène et Sécurité prennent largement en compte les revendications des

personnels et les décisions prises à l'issue des débats du CHSM. De plus, leurs contributions et pratiques ont-elles même permis l'enrichissement des débats au bénéfice des personnels. (Voir chiffres clés dans le tableau ci-dessous)

La hausse importante des constatations est amplifiée par le fait que les IHS effectuent moins de visites chaque année 1 107 en 2006, 899 en 2010. En 2010, chaque visite a donné lieu à 11 constatations en moyenne contre 8 en 2008 et 7 en 2006.

En matière de sécurité, les problématiques sont (par ordre d'importance décroissante) :

- la prévention des risques d'incendie et de panique (22,64 % ; locaux à risques, dégagements et issues de secours non conformes, signalétique de sécurité, consignes de sécurité et plan schématique des locaux, extincteurs, ...)
- la prévention des risques liés

à la structure de l'électricité (11,04 % ; installation électrique non conforme, absence de vérification périodique, défaut d'habilitation du personnel,...),

- la prévention des risques de chutes (5,09 % ; chute de plain-pied, etc.),
- la prévention des risques d'altération de la santé liés à l'amiante (2,66 %),
- la prévention des risques liés à la structure du bâtiment (2,02 % ; fissures, charges au sol...),
- la prévention des risques liés à l'utilisation d'équipement de travail spécifique et d'équipement de protection individuelle (2,00 %),
- la prévention des risques d'altération de la santé liés aux produits chimiques (1,91 %),
- etc.

La mise en place de la signalétique amiante a débuté et est même achevée dans certaines régions (Rhône-alpes, Midi-Pyrénées et à Bercy). Les premières remontées

Évolution des constatations depuis 2005

	2005	2006	2007	2009	2010	Pourcentage
Sécurité	3 630	3 827	3 272	4 230	4 936	50,40 %
Hygiène des lieux de travail	1 495	1 895	1 576	1 848	2 245	22,92 %
Conditions d'hygiène de travail – éléments ergonomiques	1 967	1 920	1 708	1 593	2 170	22,16 %
Aménagement spécifiques pour les personnes handicapées	360	458	361	477	443	4,52 %
TOTAL	7 452	8 100	6 912	8 148	9 794	100 %

des IHS montrent que, dès lors qu'une information de bonne qualité est donnée aux différents intervenants, y compris les agents, la signalétique ne pose pas de problèmes particuliers.

Pour la Fédération des Finances CGT, la mise en place de la signalétique doit se poursuivre.

En matière d'hygiène des lieux de travail, les problématiques sont (par ordre d'importance décroissante) :

- nettoyage et rangement des locaux de travail et locaux annexes (7,12 % ; encombrement des locaux, absence ou insuffisance d'entretien des locaux de travail...),
- installations sanitaires et vestiaires (4,83 % ; locaux sanitaires non conformes...),
- aération, assainissement (4,55 % ; défaut d'entretien du dispositif de ventilation, absence de ventilation, ...),
- aspect intérieur / aspect extérieur (3,76 % ; aspect intérieur dégradé...)
- local social, local de repos, restauration, distribution de boissons, hébergement (2,66 %).

En matière de conditions matérielles de travail, y compris les

éléments ergonomiques, les problématiques sont (par ordre d'importance décroissante) :

- ambiance lumineuse / éclairage individuel et artificiel (6,73 % ; mauvaise qualité de l'éclairage),
- l'aménagement des espaces de travail / surface des locaux (4,22 % ; circulation : encombrement, risque de chute, ...),
- le travail sur écran de visualisation / le mobilier (3,76 % ; présence de reflets ou de réverbération susceptible de gêner l'utilisateur, aménagement du poste de travail sur écran ne permettant pas à l'agent d'avoir une position confortable,...),
- ambiance thermique / chauffage (3,13 % ; température des locaux de travail non convenable...),
- ambiance sonore (1,74 %).

Il a été relevé par les IHS et nous corroborons cette observation que les postes d'accueil, y compris ceux respectant la charte DGFIP, posaient souvent problèmes. Une attention particulière doit donc être portée sur ce sujet.

Concernant les plateaux passagers, l'absence d'étude acoustique préalable observé lors de l'installation de ces plateaux renforcent

notre opposition à ce type d'aménagement.

En matière d'aménagements spécifiques pour les personnes handicapées, ont été relevés des défauts d'accessibilité pour les personnes handicapées (2,36 %) et l'absence d'aménagement des sanitaires (1,07 %).

Rappelons ici que les Etablissements Recevant du Public (ERP) devront être totalement accessibles aux personnes handicapées d'ici 2015. Par ailleurs, les directions et leur encadrement méconnaissent le travail effectué par la CRIPH (cellule de recrutement et d'insertion des personnes handicapées). Le défaut de formation, notamment de l'encadrement, est criant.

En matière de formation des membres des CHS (représentants du personnel et de l'administration), les IHS constatent qu'elle n'est pas assurée dans la grande majorité des services et établissements. Le travail en CHS en pâtit. Cela confirme notre revendication de la mise en œuvre d'un plan ministériel de formation des membres des futurs CHSCT dès le début du mandat. ■■■

Législation parue en 2010

(établie d'après le rapport de l'Inspection Hygiène et Sécurité 2010)

Sécurité

Prévention des risques liés à la structure du bâtiment :

LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Prévention des risques liés à la structure de l'électricité :

Décret n° 2010-301 du 22 mars 2010 modifiant le décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 relatif au contrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur

Décret n° 2010-1016 du 30 août 2010 relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques des lieux de travail

Décret n° 2010-1018 du 30 août 2010 portant diverses dispositions relatives à la prévention des risques électriques dans les lieux de travail

Décret n° 2010-1017 du 30 août 2010 relatif aux obligations des maîtres d'ouvrage entreprenant la construction ou l'aménagement de bâtiments destinés à recevoir des travailleurs en matière de conception et de réalisation des installations électriques

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage

Prévention des risques d'incendie et de panique

Décret n° 2010-78 du 21 janvier 2010 relatif à l'information des travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité

Arrêté du 24 mai 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Arrêté du 7 juin 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Prévention des risques d'altération de la santé liés à l'amiante

Arrêt n° 939 du 11 mai 2010 (09-42.241 à 09-42.257 joints) - Cour de cassation - Chambre sociale

Prévention des risques d'altération de la santé liés aux substances chimiques

Circulaire DGT 2010/03 du 13 avril 2010 relative au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail

Circulaire DGT 2010/07 relative à la mise en œuvre territoriale du plan santé au travail 2010-2014

Prévention des risques d'altération de la santé liés à la consommation tabagique

Arrêt n°09-42634 du 26 octobre 2010 – Tabagisme passif et obligation de sécurité sur le lieu de travail – Cour de cassation – chambre sociale

Prévention des risques liés à la présence d'un ascenseur ou d'un monte-chARGE

Décret n° 2010-782 du 8 juillet 2010 modifiant le décret n° 2000-810 du 24 août 2000 relatif à la mise sur le marché des ascenseurs

Prévention des risques liés à l'utilisation d'équipement de travail spécifique et d'équipement de protection individuelle

Circulaire DGT 2010/01 concernant la mise en œuvre du décret du 7 novembre 2008 relatif aux

équipements de travail et aux équipements de protection individuelle

Prévention des risques liés aux sources de rayonnement

Décret n° 2010-47 du 13 janvier 2010 relatif à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) et à la création du comité de coordination industrielle pour les déchets radioactifs

Décret n° 2010-457 du 4 mai 2010 relatif au signalement des incidents ou des accidents liés à l'exposition aux rayonnements ionisants

Circulaire DGT/ASN n° 4 du 21 avril 2010 relative aux mesures de prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants

Arrêté du 21 mai 2010 portant homologation de la décision n° 2010-DC-0175 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 4 février 2010 précisant les modalités techniques et les périodicités des contrôles prévus

aux articles R. 4452-12 et R. 4452-13 du code du travail ainsi qu'aux articles R. 1333-7 et R. 1333-95 du code de la santé publique

hygiène des lieux de travail

aération, assainissement

Décret n° 2010-349 du 31 mars 2010 relatif à l'inspection des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles

Décret n° 2010-456 du 4 mai 2010 abrogeant l'interdiction de réintroduire et réutiliser des fluides frigorigènes recyclés récupérés dans les équipements frigorifiques et climatiques

Handicap

Décret n° 2010-356 du 1er avril 2010 portant publication de la convention relative aux droits des personnes handicapées (ensemble un protocole facultatif), signée à New York le 30 mars 2007